

Les grandes familles « gagnantes » de la traite des noirs¹

En Europe

« De grandes familles, de véritables dynasties d'anciens négriers sont connues et figurent comme les plus illustres de leurs villes aux XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles, pour avoir amassé ou bâti des fortunes grâce à la traite atlantique et s'être constitué un patrimoine immobilier, financier, industriel ou terrien de grande importance.

La traite a favorisé l'ascension sociale d'une classe bourgeoise ou d'un patriciat urbain très puissant, véritable moteur de sa cité ou de sa région, par une politique d'investissement à long terme dans l'industrie, les armements mais plus généralement la banque.

Autant de facteurs de développement et de croissance. Les trafiquants et grands armateurs négriers bénéficiaient des encouragements et d'une politique gouvernementale incitative « voyant dans la traite le moteur de la vigueur économique » de la nation. Les encouragements de tous les rois de France, d'Angleterre ou du Portugal par une politique de prime et de protection ne firent jamais défaut à leurs sujets entrepreneurs négriers.

Des noms de familles sont connus tels les Montaudoin ou les Grou à **Nantes**, les Nairac à **Bordeaux** (propriétaires d'un vignoble réputé). « Jacques Conte, qui dirigea la traite bordelaise [...] après 1802, installa son charmant château à Saint-Julien-Beychevelle, au cœur des grands vignobles du Médoc. » Les Stanislas Foäche au **Havre**, les Fleuriau à **La Rochelle**, ou encore les Cunliffe et les Foster à **Liverpool**... Les marchandises de traite, sorties des manufactures de **Birmingham** ou de **Manchester** et envoyées en Afrique, permirent l'essor industriel de ces villes et de leurs régions.

De l'autre côté de l'Atlantique, en Amérique, pour ne citer

que les États-Unis, les profits tirés des activités liées à la traite ont fructifié dans des investissements producteurs de richesses et de développement. Le négrier Thomas Handasyd Perkins de **Boston** « finança en 1826 le premier chemin de fer des États-Unis à Quincy, dans le **Massachusetts** ». Les activités de traite générèrent aussi des investissements financiers fructueux.

C'est ainsi que Thomas Leyland fonda sa propre banque, « Leyland and Bullins », en 1807. Le négrier clandestin luso-brésilien, Joaquin Pereira Marinho, dont l'action de traite illégale se situait entre 1839 et 1850, amassa une fortune colossale qu'il investit, au terme de ses activités, « dans les plantations, les banques et les chemins de fer, devenant notamment membre fondateur de la Banque de Bahia ». **Bref, en Europe ou ailleurs en Amérique, les grandes dynasties de la traite négrière se muèrent en dynasties entreprenantes, financières, industrielles, terriennes...**

En Afrique

Quelle fortune aujourd'hui identifiable, quelles familles ou descendants de négriers africains au Sénégal, au Bénin, au Nigeria, au Congo ou en Angola, peuvent soutenir la comparaison avec ces exemples européens ou américains ? ...

... Que sont devenues les fortunes amassées du temps de la traite florissante du XVIIIe siècle par les souverains africains de la côte, acteurs du trafic d'esclaves ?

¹ Extraits de « La Traite des Noirs et ses acteurs africains du XV^e au XIX^e siècle » - Tidiane Diakité, éd. Berg International, novembre 2008 240 pp. – pages disponibles sur barthes.enssib.fr/article865.html#nb16, éditée par Terra, réseau de recherches et de publication.

... En revanche, les conséquences politiques de la traite sont assez connues et évaluées en Afrique.

Elle provoqua l'émergence de nombreuses entités politiques. Le littoral de l'Afrique de l'Ouest et du Centre vit plusieurs villes-États et royaumes naître et se développer grâce au commerce des esclaves. ... Certaines de ces villes ou mini-États s'émancipèrent de toute tutelle politique pour acquérir la stature de monarchies puissantes : Bonny, Achanti, Calabar, mais aussi Dahomey, Bénin...

La reconversion et l'évolution de ces États s'effectuaient en fonction de l'objectif prioritaire : le commerce d'esclaves et le contrôle des circuits de livraison, ce qui nécessitait **la proximité immédiate des trafiquants européens installés sur la côte.**

Les royaumes ou États de l'intérieur, dans leur désir de **contrôler ces circuits et de s'assurer le monopole de la traite ou l'exclusivité des échanges avec les Européens, n'avaient d'autre alternative que la conquête des États ou peuples intermédiaires,** tampons entre l'intérieur des terres et la côte. Ceux qui étaient sur cette côte se croyaient bénéficiaires d'un droit naturel et choisis pour jouir seuls des profits du commerce des esclaves, d'où des guerres incessantes durant tous ces siècles de traite atlantique. **Certains États en ressortirent métamorphosés** en monarchies puissantes grâce aux armes importées ainsi qu'au volume des échanges avec les Européens, c'est-à-dire à l'importance du nombre d'esclaves livrés régulièrement.

Ces États artificiels, nés de la traite ou fortifiés grâce à elle, s'écroulèrent irrémédiablement quand elle cessa. Aucun État, aucune industrie, aucune construction sociale viable et pérenne n'émergea après l'ère de la traite atlantique. **À la place des États d'hier prirent place des sociétés décomposées, fragmentées, profondément déstructurées et des économies sans consistance véritable.**

L'exemple du **Congo** (français – NDLR) est fort significatif de la fragilité d'un État dont la création est liée à la traite. Mais il est transposable à plusieurs régions d'Afrique, et à ce titre, il est largement représentatif de la réalité politique de la côte africaine aux XVIIIe et XIXe siècles. Il caractérise la situation de la plupart des royaumes et chefferies impliqués peu ou prou dans la traite entre le XVIe et le XVIIIe siècle : Dahomey, Loango, Oyo...

- « Après la mort du roi Alfonso 1er, les luttes de clans pourvoyeuses de captifs domineront la vie politique congolaise jusqu'à la décadence du royaume au XVIIIe siècle, lorsque **les réseaux commerciaux européens prendront le pas sur les anciens États et les anciens réseaux d'échanges entre États, entre tribus et clans. Le désordre était total** dans le pays. Les provinces s'étaient progressivement affranchies du pouvoir central, le nombre croissant de prétendants au trône avait conduit à une scission de la royauté en principautés ennemies. »

La régénération morale de l'Afrique ?

... Au plus fort du débat sur l'abolition de la traite, à la Chambre des communes à Londres, un abolitionniste de bonne foi, soucieux de l'avenir du continent, plaidant pour l'arrêt définitif de ce commerce, suggéra la création d'une « série de comptoirs sur le Niger et à proximité ». Ce député britannique, porteur de projets positifs souhaitait **« la régénération morale de l'Afrique »** ... !

Ce projet, comme d'autres formulés en d'autres lieux, en France notamment, devait déboucher à terme sur la création d'un « Empire colonial » - (civilisationnel) - dont les contours se dessinaient peu à peu à partir du milieu du XIXe siècle. »